

Monsieur le Sénateur,

J'ai découvert avec un certain étonnement votre intervention dans le cadre de l'audition du CEMA devant la commission du Sénat dont vous êtes membre. Il se trouve fort heureusement que le général CEMA n'a aucune autorité sur les militaires en retraite , généraux compris, et en particulier sur ceux que vos confrères ont fait passer de la position statutaire de 2° section à celle de retraité. Mais savez-vous ce qu'est la 2° section ?

Sur le fond, je trouve que les mêmes qui ont sacralisé les journalistes anarchistes de Charlie, jusqu'à leur conférer la Légion d'Honneur, en violant au demeurant délibérément le code qui fonde cette décoration et justifient cette attitude par la mise en avant de la liberté d'expression, quelles qu'en soient les formes, sont des plus mal placés pour demander qu'on interdise aux militaires retraités de s'exprimer ! D'autant plus que les officiers auxquels vous faites allusion sont de toute évidence beaucoup plus compétents que vous sur les problématiques (graves) de défense qui les préoccupent. A l'inverse de Clemenceau, je pense que les questions de défense sont des choses beaucoup trop sérieuses pour être confiées aux politiques, tout du moins à ceux dont vous êtes certainement un éminent représentant.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma grande considération pour le Sénat et de ma grande commisération pour ceux de ses membres que l'exercice de la démocratie dérange.

Général de Corps d'Armée (en retraite) Jean Claude THOMANN  
Ancien commandant des Forces terrestres.